

Le bilan mitigé de l'expérimentation du portefeuille d'expériences et de compétences

Le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) est un dispositif qui associe un outil numérique de type e-portfolio à l'accompagnement des étudiants dans la construction de leur parcours. Son évaluation, conduite dans 13 universités, interroge sur les conditions de sa mise en œuvre. Si les étudiants reconnaissent l'apport de certaines actions, ils ne voient pas l'utilité du dispositif dans son ensemble. L'accompagnement, pas toujours à la hauteur de l'ambition des concepteurs, est en partie en cause.

projet professionnel
e-portfolio
compétences
évaluer
PEC
universités
orientation
parcours
e-portfolio

Nathalie **Beaupère**

(CREM - Centre associé au Céreq de Rennes)

Nathalie **Bosse**

(CREG - Centre associé au Céreq de Grenoble)

Philippe **Lemistre**

(CERTOP - Centre associé au Céreq de Toulouse)

La mission d'insertion professionnelle des universités s'est imposée ces dernières années, sous l'impulsion des politiques européennes et nationales. Elle s'inscrit plus largement dans une perspective de sécurisation des parcours d'études et professionnels. À cette fin, plusieurs objectifs sont mis en avant : faciliter les choix d'orientation et valoriser les expériences d'études et professionnelles des étudiants, tout en leur permettant de construire leur projet professionnel. Les e-portfolios et les démarches associées, plébiscités par les institutions européennes, semblent pouvoir répondre à toutes ces exigences. C'est le cas du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) dont il sera question ici.

Le PEC a pour originalité de viser l'ensemble des objectifs précédents. Il associe un outil numérique (e-portfolio) à un accompagnement des étudiants dans une démarche réflexive sur leurs expériences et leurs parcours. Son expérimentation dans 13 universités a été évaluée par le Céreq entre 2009 et 2013. L'évaluation de ce dispositif aux objectifs multiples a privilégié une approche pluridisciplinaire (sociologie et économie)

et mobilisé des méthodologies qualitatives (monographies, entretiens) et quantitatives (encadré 1). Dans un contexte institutionnel, français et européen, favorable aux e-portfolios, cette évaluation a permis de mettre en perspective les usages effectifs du portefeuille d'expériences et de compétences. Face à des retombées qui peuvent être considérées comme décevantes, l'accompagnement pourrait être renforcé.

La LRU et la mission insertion des universités : un contexte favorable

Le projet du PEC s'inscrit dans le vaste processus de construction de l'Union européenne où le développement des formations supérieures a été considéré comme une des voies nécessaires pour contrer la perte de compétitivité de l'Europe, depuis le traité de Lisbonne qui avait misé sur une « économie de la connaissance », jusqu'au processus de Bologne qui vise la constitution d'un espace européen d'enseignement supérieur. Dans l'agenda des politiques françaises, la professionnalisation de l'enseignement



Ces travaux sont soutenus par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse mis en œuvre par le ministère chargé de la jeunesse.

Encadré 1 • Méthodologie de l'évaluation et public concerné

L'évaluation du PEC s'articule autour de plusieurs champs d'investigation complémentaires : la gouvernance du projet, sa mise en œuvre, son appropriation par les acteurs, son développement dans les universités ; les usages du PEC par les étudiants.

Elle repose sur 132 entretiens menés auprès des principaux acteurs institutionnels, de formateurs-accompagnateurs et d'étudiants. Ces derniers ont également été enquêtés à trois reprises, en 2011, 2012 et 2013, par questionnaire en ligne et par téléphone (3 000 bénéficiaires du dispositif et 3 000 non-bénéficiaires). L'intérêt d'une méthode test témoin réside dans le fait que le résultat de la comparaison est directement imputable au dispositif, dès lors que la sélection des groupes test et témoin est aléatoire. Pour cette expérimentation, la sélection est pseudo aléatoire et les groupes témoins sont constitués par appariement au sein des 13 universités (filière, spécialité, niveau, taille d'établissement). Dans chaque université, il y a donc des groupes tests et témoins, le PEC n'étant mis en œuvre au moment de l'expérimentation que dans certaines filières, différentes selon les établissements. Globalement, en dehors du PEC, l'offre de dispositifs pour l'insertion et l'orientation est assez homogène pour les groupes test et témoin.

La très grande majorité des résultats est identique pour les deux vagues d'enquêtes (2011 et 2012), qui concernaient des bénéficiaires d'universités et de spécialités en grande partie distinctes. Les résultats présentés ici concernent les deux vagues (échantillons empilés pour les éléments statistiques).

L'expérimentation s'est déroulée en deux temps et a concerné des étudiants inscrits dans le cycle L général (hors licences professionnelles) dans 13 universités. L'année universitaire 2009-2010, ce sont les universités de Cergy Pontoise, Grenoble 1, Montpellier 1, Paris 12, Poitiers, Toulouse 1 et Toulouse 3 qui ont commencé à expérimenter le PEC, suivies par les universités de Bordeaux 1, Bordeaux 2, Lille 1, Pau, Toulon et Valenciennes à partir de l'année universitaire 2010-2011.

Cette évaluation, pilotée par le centre associé au Céreq de Toulouse, a été réalisée par les centres de Bordeaux, Grenoble, Lille, Paris et Rennes. Les observatoires de la vie étudiante des 13 universités ont effectué les enquêtes quantitatives en cotraitance avec le Céreq et ont très largement contribué à l'élaboration du protocole d'enquête et du questionnaire.

●●● supérieure a été envisagée dans une acception large qui englobe les notions d'employabilité et de compétences, tant professionnelles que sociales. Ce mouvement s'est traduit par la réorganisation de l'offre de formation selon la logique LMD (licence, master, doctorat), puis par l'adoption de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). La LRU a introduit l'orientation et l'insertion professionnelle comme nouvelle mission des universités. Le plan pour la réussite en licence (PRL) et les Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) ont alors été mis en place. Mais ces nouveaux dispositifs restent en partie à outiller. Selon les établissements et les filières, ils demeurent disparates et répondent souvent partiellement aux nouvelles missions des universités.

Le PEC, accompagner les étudiants dans leur parcours

Dans ce contexte, le portefeuille d'expériences et de compétences présente deux avantages. Le premier est d'être un outil numérique qui fait la synthèse des documents de référence des ser-

vices communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) et en propose un usage guidé. Le second, pendant du premier, est d'offrir un outil numérique « clé en main » aux établissements qui n'auraient pas développé de dispositifs équivalents. L'outil numérique, support de la démarche, est important dans le cas du PEC, car il l'inscrit dans la perspective de développement des e-portfolios européens pour la sécurisation des parcours. Toutefois, pour ses concepteurs, le PEC repose avant tout sur une « démarche réflexive », les étudiants étant invités à mettre en perspective leurs projets, leurs cursus de formation et leurs expériences professionnelles ou bénévoles. Cette démarche doit leur permettre de construire leur parcours et d'identifier leurs compétences afin de constituer, à l'aide de l'outil informatique, leur(s) portefeuille(s) de compétences. Le dispositif est également considéré comme une démarche « d'orientation active » qui découle de la réflexion accompagnée. Au cours de celle-ci, l'étudiant constitue son ou ses PEC, chaque portefeuille pouvant avoir une finalité professionnelle différente (stages, emplois en cours d'études, première insertion). Une autre dimension originale est la formation des « accompagnateurs », chargés de former et d'accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de la démarche.

Le PEC est donc présenté par ses concepteurs comme un dispositif permettant de guider les étudiants dans leur parcours d'études et de faciliter leur insertion professionnelle. Pour cela, il nécessite d'être mis en œuvre dans des conditions permettant un engagement pérenne de l'université et des accompagnateurs. Ainsi, pour ses concepteurs, le portage institutionnel et politique du PEC au sein de l'établissement doit favoriser son développement, par exemple en l'inscrivant dans les contrats d'établissement. Dans la perspective de généralisation du dispositif pour tous les étudiants, le projet vise une mobilisation des enseignants-chercheurs. Des formations, dispensées par des membres du réseau PEC, leur sont ainsi proposées pour qu'ils deviennent accompagnateurs. Les séances dédiées au PEC doivent assurer la formation à l'outil et l'accompagnement dans la réflexion sur le parcours. Si l'étudiant est invité à devenir autonome dans ses usages de l'outil, les accompagnateurs peuvent être sollicités en dehors de travaux dirigés (TD), notamment via la plateforme numérique d'échange. C'est pourquoi l'accompagnement de la démarche réflexive des étudiants est considéré comme central par les concepteurs du PEC.

Mises en œuvre et usages du dispositif

Pour saisir les usages du PEC et la manière dont il a été mis en place, des entretiens ont été réalisés dans les universités (cf. encadré 1).

Ces entretiens mettent en évidence que le volume d'heures consacrées au PEC est relativement restreint, entre trois et dix heures de face-à-face pédagogique selon les universités, dispensées sous la forme de TD, parfois au sein de modules préexistants et dédiés au projet professionnel ou à l'orientation de l'étudiant. Les accompagnateurs et étudiants interviewés soulignent l'absence d'accompagnement hors TD, en dépit de la plateforme numérique d'échanges.

Le projet désigne les enseignants-chercheurs comme devant être les principaux accompagnateurs. Pourtant, dans les faits, ils ne représentent qu'un tiers de ces derniers. Leur mobilisation se heurte en effet à la faible valorisation de cette activité dans leur carrière. Lors de l'expérimentation, l'accompagnement au PEC était souvent porté par d'autres personnes : des personnels des SCUIO, des professeurs agrégés du secondaire, des doctorants, des intervenants extérieurs, ou encore des personnels administratifs.

Du point de vue des accompagnateurs interviewés, l'intérêt du PEC réside dans la traduction en compétences des formations et expériences professionnelles et personnelles. Ils expliquent avoir eux-mêmes bénéficié d'une formation d'une à deux journées, centrée sur la préparation des futurs TD. Bien qu'ils ne se considèrent pas comme des spécialistes du PEC, ils reconnaissent que leur métier s'enrichit ou se diversifie avec cet accompagnement des étudiants. Ils soulignent cependant leurs compétences limitées dans ce domaine, et la difficulté à accompagner des démarches réflexives qui relèvent parfois de la vie personnelle.

Une appropriation limitée par les étudiants

Les étudiants interviewés relaient ces constats en qualifiant parfois la démarche d'indiscrète, pouvant relever de l'intrusion dans la vie personnelle. Ils soulignent également les lacunes des accompagnateurs sur le volet professionnel (méconnaissance des métiers, etc.). Les entretiens suggèrent que leur appropriation du PEC est limitée, et que l'objectif général ne leur apparaît pas clairement : s'ils retiennent certaines actions (travail sur le CV, lettres de candidature, etc.), les finalités attendues du PEC leur échappent encore. Ils déclarent néanmoins apprécier les travaux dirigés, dont les séances apparaissent en rupture avec les enseignements traditionnels et favorisent la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail (travailler en groupe, parler de ses expériences, de son parcours, notamment).

Les entretiens auprès des bénéficiaires sont complétés par une enquête statistique. La comparaison test-témoin permet de saisir l'impact du PEC, en mettant en regard les réponses des bénéficiaires et celles de non-bénéficiaires, ces derniers étant sélectionnés dans les mêmes universités et ayant pu utiliser les mêmes services d'aide à l'insertion (hors PEC, cf. encadré 1). Les résultats révèlent que les bénéficiaires du PEC sont davantage sensibilisés aux thématiques d'insertion et d'orientation et recourent davantage aux aides apportées par l'université dans ces domaines. Les écarts sont conséquents pour l'aide au CV (41 % des bénéficiaires du PEC déclarent en avoir profité contre 21 % des non-bénéficiaires) et pour l'aide au bilan de compétences (34 % contre 18 %) (cf. tableau 1). Les ●●●

SCUIO • Service commun universitaire d'information et d'orientation

Membres de l'équipe d'évaluation

Philippe Lemistre, Céreq et CERTOP (Université Toulouse 2), responsable de l'évaluation

Catherine Béduvé, CRM (Université de Toulouse 1)

Françoise Dauty, CRM (Université de Toulouse 1)

Catherine Soldano, CERTOP (Université Toulouse 2)

Isabelle Borrás, CREG (Université Grenoble 2)

Nathalie Bosse, Céreq et CREG (Université Grenoble 2)

Benoit Cart, CLERSE (Université de Lille 1)

Sophie Divay, Céreq et CES (Université Paris 1)

Marie-Hélène Toutin, Céreq et CLERSE (Université de Lille 1)

Laure Gayraud, Céreq et CED (IEP)

Nathalie Beaupère, Céreq et CREM (Université de Rennes 1)

Tableau 1 • Les apports du portefeuille d'expériences et de compétences

%	Groupe témoin (sans PEC)	Groupe test (avec PEC)	Ecart (impact du PEC)
Part des jeunes déclarant avoir reçu une aide pour...			
réaliser un CV	21	41	+20
faire un bilan de compétences	18	34	+16
construire un projet professionnel	28	35	+7
faire un choix de formation	17	21	+4
avoir une connaissance des débouchés professionnels	21	24	+3
Part des jeunes jugeant très utile ou utile...			
les TD Insertion	17	22	+5
les TD Projet professionnel	40	49	+9
les TD Orientation	24	29	+5
Poursuite d'études n+1	93	95	+2

Champ : étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires du PEC, interrogés en mars 2011 et 2012.

Note : les neuf indicateurs présentés dans le tableau concernent les deux enquêtes empilées de 2011 et 2012 et sont les seuls, parmi les 21 testés, pour lesquels les écarts sont statistiquement significatifs.

TD • Travaux dirigés

●●● bénéficiaires sont également sensiblement plus nombreux à déclarer avoir reçu une aide pour faire un choix de formation et jugent plus souvent utiles les TD Projet professionnel et Orientation.

Toutefois, les indicateurs objectifs de comportement (par exemple, le changement d'orientation en cours ou en fin d'année) après le passage par le dispositif, ne sont pas significativement différents entre le groupe test et le groupe témoin. Le seul indicateur significatif et supérieur de deux points pour les bénéficiaires du PEC concerne les poursuites d'études, mais il porte sur un taux de poursuite très élevé (93% pour le groupe test) qui ne permet pas d'assimiler ce (léger) surcroît de poursuite d'études à un effet du PEC.

Le portefeuille d'expériences et de compétences : quelles perspectives ?

Ces constats posent clairement un certain nombre d'interrogations pour l'avenir de cette démarche. Principalement préoccupés par la réussite de leur année, les étudiants de licence ne perçoivent pas tou-

Encadré 2 - Définition de l'e-portfolio

En mars 2013, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publie un livre blanc : *La démarche Eportfolio dans l'enseignement supérieur français*. L'outil y est défini ainsi :

« Le e-portfolio peut se définir comme un ensemble évolutif de documents et de ressources électroniques capitalisés dans un environnement numérique décrivant et illustrant l'apprentissage, l'expérience, les compétences ou le parcours de son auteur. Accessible à distance via une technologie interopérable, il s'appuie sur une base de données personnelles (informations, documents ou liens accessibles via internet) et un (ou plusieurs) espace(s) collectif(s) de publication sélective. Le e-portfolio est la propriété intellectuelle de son auteur, en l'occurrence de l'étudiant. Son contenu lui appartient et relève de sa vie privée ; il en a la maîtrise d'usage ; lui seul décide des données qu'il souhaite publier. »

jours l'utilité du PEC, d'autant plus que la multiplicité de ses objectifs concourt à l'opacité du dispositif. En outre, ses modalités de mise en œuvre ne favorisent pas son appropriation. En effet, alors que le PEC est revendiqué comme une démarche devant être accompagnée, l'évaluation montre que cet accompagnement est de courte durée et constitue essentiellement une première formation ou sensibilisation au PEC.

De plus, la mobilisation des enseignants-chercheurs se heurte à la faible valorisation de l'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle dans leurs activités et carrières, ce qui ne les incite pas à s'investir dans ces fonctions. Leur manque de compétences sur ces questions est également évoqué, aussi bien par les étudiants que les enseignants eux-mêmes.

En conséquence, l'évaluation conduit à s'interroger sur le ciblage des objectifs pour les séances consacrées au PEC, sur une éventuelle augmentation du volume horaire, sur le suivi des étudiants hors travaux dirigés, tel que prévu dans le projet initial, et sur le profil des accompagnateurs. S'il semble souhaitable de maintenir les enseignants-chercheurs dans le processus, leur intervention continuera sans doute à s'effectuer sur le seul registre académique et dans le cadre d'une sensibilisation à la démarche. Il serait alors nécessaire de mobiliser d'autres acteurs, des spécialistes formés en interne, ou des intervenants professionnels extérieurs, par exemple.

Malgré les limites du dispositif, le portefeuille d'expériences et de compétences a été adopté par près d'une université sur deux. Toutefois, les résultats objectifs ne mettent en évidence aucun effet du PEC sur les parcours. Ses performances restent donc encore à démontrer pour assurer sa légitimité face aux détracteurs de la « logique compétences ». En effet, si les politiques nationales s'inspirent d'un cadre européen favorable à une telle logique, son application à l'orientation et à l'insertion ne fait pas l'unanimité et ces missions confiées à l'université sont interrogées et parfois remises en cause. ■

Pour en savoir plus

« Portefeuille d'expériences et de compétences : de l'expérimentation à l'essai », N. Beaupère, N. Bosse, P. Lemistre, *in De l'éducation à l'insertion: dix résultats du fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, J. Berard et M. Valdenaire (coord.), 2014.

L'évaluation d'un portefeuille universitaire d'expériences et de compétences - Enjeux et résultats pour 13 universités, P. Lemistre (coord.), L'Harmattan, collection Evaluer, 2014.

« Expérimenter pour généraliser le portefeuille d'expériences et de compétences : le sens de l'évaluation », N. Beaupère, N. Bosse, P. Lemistre, *Formation Emploi*, n°126, 2014.

Mission insertion - Un défi pour les universités, J. Rose, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Le portefeuille d'expériences et de compétences : de l'université à la vie active, J. Aubret et alii (eds.), Céreq, Relief n°39, 2012.

Bref n° 331 ● février 2015

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Alberto Lopez

Secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Personnaz

**Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal février 2015.

Imprimé au Céreq
Publication gratuite
ISSN 2116-6110

Céreq



Ministère du Travail
de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue social